



Dossier de demande de subvention 2023 associations Vie Locale

Dossier à retourner avant le **20 décembre 2022** par mail : associations@stdenislesbourg.fr ou par courrier en mairie. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas instruits.

Préambule : Les subventions seront attribuées en deux fois :

- Une subvention de fonctionnement, versée en mai 2023, selon les critères suivants : effectifs et nombre de salariés.
- Une subvention de projet (voir fiche projet) versée en aout 2023 (après la réalisation du projet).

1. Éléments administratifs

- Identification de l'association

Nom :

N° SIRET :

Objet :

Activités principales :

Adresse postale du siège social :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Les coordonnées ci-dessus (adresses postale et mail et téléphone) sont-elles diffusables auprès du public ? OUI NON Si non, quelles coordonnées sont communicables :

- Identification du représentant de l'association

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

- Composition du bureau de l'association

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Autres membres :

Vice-Président :

Secrétaire adjoint :

Trésorier adjoint :

